

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

ADMISSION DE LA SOCIÉTÉ OFFICEPLAST

Admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse
Lors de sa réunion du 17 juin 2015, le Conseil d'Administration de la Bourse a donné son accord de principe pour l'admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse des **4 000 000** d'actions constituant le capital actuel de la société OfficePlast, ainsi que des **2 242 160** actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital, soit au total **6 242 160** actions de nominal un dinar chacune.

Diffusion des titres offerts
L'Offre globale porte sur **2 242 160** actions, soit **35,92%** du capital social après augmentation.

Intermédiaire introducteur : MAXULA BOURSE.

Evaluateur : MAXULA CAPITAL.

Il reste entendu que l'ouverture de l'offre publique, ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'offre et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA BAISSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE EL WIFACK LEASING

La société LAFICO, de nationalité libyenne, qui détenait directement 440 045 actions et droits de vote représentant 11,001 % du capital de la société EL WIFACK LEASING, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 08 juillet 2015, le seuil de 10% du capital suite à la cession en bourse de 50 000 actions, représentant 1,25% du capital de la société.

La société LAFICO Tunisie a déclaré que les objectifs qu'elle vise à atteindre dans les douze mois à venir sont les suivants :

- Poursuivre **la cession** des actions ou des droits de vote lui appartenant;
- Pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 16 juillet 2015 par la Compagnie Gestion et Finance (CGF), Intermédiaire en Bourse.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE SOTUVER

La Société Tunisienne d'Assurances LLOYD Tunisien, qui détenait **directement** 1 080 000 actions et droits de vote représentant 4,95% du capital de la Société **Tunisienne de Verrerie (SOTUVER)**, a déclaré avoir franchi **directement** à la hausse le 03 juillet 2015, les seuils de **5% et 10%** du capital suite à l'acquisition en bourse (au moyen d'une transaction de bloc) de 1 663 405 actions et droits de vote représentant 7,63% du capital de la société.

Par ailleurs, la participation du Groupe Bayahi dans le capital de la **SOTUVER** avant et après ces franchissements de seuils est détaillée ci-après :

DESIGNATION DE L'ACTIONNAIRE	Avant franchissement		Après franchissement	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
Société CFI	16 928 150	77,64%	15 281 998	70,09%
LLOYD Tunisien	1 080 000	4,95%	2 743 405	12,58%
M.Yahia BAYAH	1 087	0,005%	1 087	0,005%
M.Taher BAYAH	166	0,001%	166	0,001%
M.Taieb BAYAH	165	0,001%	165	0,001%
TOTAL	18 009 568	82,60%	18 026 821	82,68%

La Société Tunisienne d'Assurances LLOYD Tunisien a déclaré que les objectifs qu'elle vise à atteindre dans les douze mois à venir sont les suivants :

- Poursuivre l'acquisition et la cession des actions et droits de vote,
- Pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 16 juillet 2015 par Axis Bourse, Intermédiaire en Bourse.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA BAISSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE TPR

La société CFI, qui détenait **directement** 15 909 299 actions et droits de vote représentant 35,35% du capital de la société **Tunisie Profilé Aluminium (TPR)**, a déclaré avoir franchi **directement** à la baisse le 03 juillet 2015, le seuil de 33,33% (1/3) des actions et des droits de vote suite à la cession en bourse (au moyen d'une transaction de bloc) de 957 447 actions et droits de vote représentant 2,13% du capital de la société.

Par ailleurs, la participation du Groupe Bayahi dans le capital de la **TPR** avant et après ce franchissement de seuil est détaillée ci-après :

DESIGNATION DE L'ACTIONNAIRE	Avant franchissement		Après franchissement	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
Société CFI	15 909 299	35,35%	14 951 852	33,22%
LLOYD Tunisien	2 212 589	4,92%	3 170 036	7,04%
M.Yahia BAYAH	5 459 439	12,13%	5 459 439	12,13%
M.Taher BAYAH	5 218 761	11,60%	5 218 761	11,60%
M.Taieb BAYAH	5 441 301	12,09%	5 441 301	12,09%
M.Khaled BAYAH	128	0,0003%	128	0,00%
M.Maher BAYAH	128	0,0003%	128	0,00%
M.Slim BAYAH	128	0,0003%	128	0,00%
TOTAL	34 241 773	76,09%	34 241 773	76,09%

La société CFI a déclaré que les objectifs qu'elle vise à atteindre dans les douze mois à venir sont les suivants :

- Poursuivre l'acquisition et la cession des actions et droits de vote,
- Pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 16 juillet 2015 par Axis Bourse, Intermédiaire en Bourse.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE TPR

La Société Tunisienne d'Assurances LLOYD Tunisien, qui détenait **directement** 2 212 589 actions et droits de vote représentant 4,92% du capital de la société **Tunisie Profilé Aluminium (TPR)**, a déclaré avoir franchi **directement** à la hausse, 03 juillet 2015, le seuil de 5% du capital suite à l'acquisition en bourse (au moyen d'une transaction de bloc) de 957 447 actions et droits de vote représentant 2,13% du capital de la société.

Par ailleurs, la participation du Groupe Bayahi dans le capital de la **TPR** avant et après ce franchissement de seuil est détaillée ci-après :

DESIGNATION DE L'ACTIONNAIRE	Avant franchissement		Après franchissement	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
Société CFI	15 909 299	35,35%	14 951 852	33,22%
LLOYD Tunisien	2 212 589	4,92%	3 170 036	7,04%
M.Yahia BAYAH	5 459 439	12,13%	5 459 439	12,13%
M.Taher BAYAH	5 218 761	11,60%	5 218 761	11,60%
M.Taieb BAYAH	5 441 301	12,09%	5 441 301	12,09%
M.Khaled BAYAH	128	0,0003%	128	0,00%
M.Maher BAYAH	128	0,0003%	128	0,00%
M.Slim BAYAH	128	0,0003%	128	0,00%
TOTAL	34 241 773	76,09%	34 241 773	76,09%

La Société Tunisienne d'Assurances LLOYD Tunisien a déclaré que les objectifs qu'elle vise à atteindre dans les douze mois à venir sont les suivants :

- Poursuivre l'acquisition et la cession des actions et droits de vote,
- Pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 16 juillet 2015 par Axis Bourse, Intermédiaire en Bourse.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE D'HANNIBAL LEASE

La Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA), qui détenait 285 923 actions et droits de vote représentant 4,98% du capital de la société Hannibal Lease, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 01 juillet 2015, le seuil de **5%** du capital suite à l'acquisition en bourse de 1 539 actions et droits de vote représentant 0,027% du capital de la société.

La CTAMA a déclaré que les objectifs qu'elle vise à atteindre dans les douze mois à venir sont les suivants :

- Poursuivre l'acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote,
- Demander sa nomination comme administrateur,
- Pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 24 juillet 2015 par MAC SA, intermédiaire en bourse.

COTATION EN BOURSE DES TITRES « BANQUE DE L'HABITAT » SUITE À L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DÉCIDÉE PAR L'AGE DU 18 FÉVRIER 2015

A partir du lundi 27 juillet 2015,

- Les 18 000 000 actions anciennes de la société BANQUE DE L'HABITAT seront négociables en Bourse, droits de souscription et d'attribution détachés.
- Les droits d'attributions seront négociables en Bourse dans les conditions suivantes :
- Code Mnémonique : BH15
- Code ISIN : TN0001900901
- Groupe de Cotation : 32
- Les droits de souscription seront négociables en Bourse dans les conditions suivantes :
- Code Mnémonique : BHDS5
- Code ISIN : TN0001900919
- Groupe de Cotation : 32
- Les 6 000 000 actions nouvelles gratuites, à attribuer à raison d'une (01) actions nouvelles pour trois (03) actions anciennes, seront admises et négociables en Bourse sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

Les 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire, à raison de cinq (05) actions nouvelles pour neuf (09) anciennes, seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

COTATION EN BOURSE DES TITRES « GIF-FILTER » SUITE À L’AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DÉCIDÉE PAR L’AGE DU 23 JUIN 2015

A partir du 31 juillet 2015, - Les 10 442 289 actions anciennes de la société « GIF-FILTER » seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés. - Les droits d'attribution seront négociables en bourse dans les conditions suivantes : • Code Mnémonique : GIF52 • Code ISIN : TN0007130081 • Groupe de Cotation : 32 Les 121 705 actions nouvelles gratuites, à attribuer à raison de cinq (05) actions nouvelles pour quatre cent vingt-neuf (429) actions anciennes, seront admises et négociables en Bourse sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

COTATION EN BOURSE DES TITRES « STB » SUITE À L’AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DÉCIDÉE PAR L’AGE DU 03 JUIN 2015

A partir du 03 août 2015, - Les 24 860 000 actions anciennes de la société « STB » seront négociables en Bourse, droits de souscription détachés. - Les droits de souscription seront négociables en Bourse dans les conditions suivantes : • Code Mnémonique : STBDS • Code ISIN : TN0002601078 • Groupe de Cotation : 32 Les 130 515 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire, à raison de vingt et une (21) actions nouvelles pour quatre (04) anciennes, seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés.
--

ADMISSION ET INTRODUCTION D'EMPRUNTS AU MARCHÉ OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE

Les emprunts : « ATL 2015-1 » et « AIL 2015-1 » ont été admis à la cote de la Bourse le 11 Août 2015 et ils seront négociables en Bourse à partir du 14 Août 2015. Les principales caractéristiques des emprunts précités sont exposées dans le tableau ci-après:														
Libellés de l'emprunt	Emetteur	Inter. chargé	Code ISIN	Mnémonique	Libellé	Taux d'intérêt brut en %	Durée en années	Nominal en Dinars	Mode d'Amortissement	Nombre d'obligations	Montant Souscrit en MD	Date de jouissance	1ère Échéance	Dernière Échéance
ATL 2015-1 CAT/A	Arab Tunisian Lease	AFC	TN0004700605	AT51A	ATL 0720 7.65% AP5	7,65	5	100	AP	25 000	2,500	13/07/2015	13/07/2016	13/07/2020
ATL 2015-1 CAT/B	Arab Tunisian Lease	AFC	TN0004700613	AT51B	ATL 0720 T+2.3%AP5	TMM+2,3	5	100	AP	60 000	6,000	13/07/2015	13/07/2016	13/07/2020
ATL 2015-1 CAT/C	Arab Tunisian Lease	AFC	TN0004700621	AT51C	ATL 0722 7.85%P7-2	7,85	7 dont 2 franchises	100	AP	315 000	31,500	13/07/2015	13/07/2016	13/07/2022
AIL 2015-1 Fixe CAT/A	Arab International Lease	SCIF	TN0006750152	A51AF	AIL 0820 7.65% AP5	7,65	5	100	AP	42 000	4,200	06/08/2015	06/08/2016	06/08/2020
AIL 2015-1 Variable CAT/A	Arab International Lease	SCIF	TN0006750160	A51AV	AIL0820T+2.25% AP5	TMM+2,25	5	100	AP	20 000	2,000	06/08/2015	06/08/2016	06/08/2020
AIL 2015-1 Fixe CAT/B	Arab International Lease	SCIF	TN0006750178	A51BF	AIL0822 7.85% P7-2	7,85	7 dont 2 franchises	100	AP	138 000	13,800	06/08/2015	06/08/2016	06/08/2022
NB : Les modalités pratiques relatives à la cotation et au calcul des coupons courus des emprunts obligataires sont publiées sur le site internet de la Bourse sous la rubrique avis et décisions de la Bourse.														

TRANSACTIONS DE BLOCS

La Bourse informe qu'en date du 18-08-2015, deux transactions de blocs ont été réalisées : ▪ 34 615 actions de l'UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie à un cours de 26,000 Dinars; ▪ 66 666 actions de la BT - Banque de Tunisie à un cours de 10,500 Dinars.

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Suite à la démission de Monsieur Mohamed Salah BEN AFIA du poste d'administrateur du Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Banque en tant représentant les petits porteurs, le Conseil d'Administration, réuni le 29 juin 2015 a nommé Monsieur Mohamed ZARROUK, classé le deuxième rang lors du vote des petits actionnaires à l'occasion de la tenue de l'Assemblée générale Ordinaire du 03 juin 2015, comme nouveau administrateur représentant les petits porteurs. Cette nomination sera soumise pour approbation à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.
--

CELLCOM

Non renouvellement du Contrat de Liquidité Les initiateurs du contrat de liquidité des actions Cellcom et l'intermédiaire en bourse Compagnie Gestion & Finance, informent le public que le contrat de liquidité est arrivé à échéance le 20/02/2015. Il est rappelé que le contrat de liquidité de la société Cellcom est entré en vigueur le 20/02/2014, composé de 80 000 actions et de 1 000 000 de dinars de liquidité. A la date de clôture du contrat, soit le 20/02/2015, ce contrat était composé de 200 964 actions et de 80,010 dinars de liquidité. Ledit contrat ne sera pas renouvelé.
--

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATÉRIELS ELECTRIQUES SIAME

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME, a le plaisir d'informer le public, de la signature d'un Accord Cadre avec la Multinationale Américaine General Electric GE, pour la distribution de la gamme de compteurs de Gaz fabriqués par cette dernière. La distribution de la gamme des compteurs de gaz GE, se fera via le canal commercial de la Société ELECTRICA, filiale contrôlée à 100% par la SIAME. Cet accord de distribution est un premier jalon vers l'intégration de la fabrication de la gamme des compteurs domestiques dans les usines de la SIAME à Grombalia. Ce nouvel accord, vient consolider un partenariat déjà existant entre les deux sociétés, et qui date depuis 2004, dans le domaine de la fabrication des disjoncteurs modulaires « Power Control ». L'introduction de la gamme des Compteurs de Gaz, dans le portefeuille d'activité Comptage de la SIAME, s'inscrit dans la stratégie de diversification des produits de la SIAME et ses filiales et le développement de leurs revenus pour les années à venir. Cet Accord, permettra à la SIAME et à sa filiale ELECTRICA, de bénéficier du savoir-faire et de la réputation de GE et d'offrir au marché la meilleure technologie qui allie qualité, sécurité et fiabilité.

SOCIÉTÉ CARTHAGE CEMENT

Afin de rétablir l'équilibre financier et alléger la trésorerie pour favoriser le respect des engagements futur de la société, Carthage Cement s'est engagé dans des pourparlers avec ses banques créancières pour le rééchelonnement de son engagement et la conversion des découverts. Les négociations ont abouti à un accord avec le pool bancaire pour le réaménagement des crédits d'investissement en cours et la mise en place d'un nouveau CLT comme suit : - Le réaménagement de l'encours du crédit à long terme consortial accordé en pool bancaire, ainsi que les impayés en principal et intérêts y afférents soit 353MDT en un nouveau crédit à long terme remboursable sur 123 mois dont 12 mois de grâce en principal. - Le réaménagement de l'encours du crédit à moyen terme accordé par pool bancaire, ainsi que les impayés en principal et intérêts y afférents soit 52MDT en un nouveau crédit à moyen terme remboursable sur 53 mois dont 12 mois de grâce en principal. - La mise en place un nouveau crédit d'investissement à long terme de 60MDT remboursable sur 120 mois dont 24 mois de grâce en principal qui servira à payer les crédits à court accordés par le pool bancaire outre que les crédits de gestion conventionnels, les impayés en principal et intérêts y afférents ainsi que le découvert bancaire non conventionnel. Les banques qui ont achevé les formalités juridiques ont déjà commencé à débloquer ces nouveaux crédits.
